

FREDERIC GAUTIER

**AU SEUIL DE  
L'INSTITUTION POLICIERE,  
UNE JEUNESSE UNIFORME ?  
REGARDS SUR LES CANDIDATS  
AU POSTE DE GARDIEN DE LA  
PAIX DE LA POLICE  
NATIONALE**

Regards sociologiques n°57-58, pp. 89-111.  
2021. ISSN 1164-0871.

---

*Dans certaines franges de la population et dans divers univers sociaux, les policiers, et, en premier lieu, ceux qui incarnent de la manière la plus visible l'institution au quotidien (gardiens de la paix et brigadiers), font l'objet de perceptions stéréotypées et homogénéisantes en vertu desquelles leur sont prêtées un ensemble de caractéristiques communes disqualifiantes, érigées en facteurs explicatifs des pratiques policières, en particulier lorsqu'elles sont manifestement déviantes. Ceux qui aspirent à rejoindre la police nationale n'échappent pas à cette vision simplificatrice et réductrice. Soumettant certaines de ces fausses évidences à l'épreuve de l'enquête sociologique, cet article met en lumière la diversité des propriétés sociales, des visions du monde, des conceptions de la police, des mobiles et des modalités de l'engagement, qui caractérise les aspirants-gardiens de la paix.*

---

Dans un article paru en 1985<sup>1</sup>, Dominique Monjardet constatait la rareté des recherches sociologiques françaises sur la police et en proposait plusieurs explications. Il évoquait d'une part l'existence possible d'un « préjugé idéologique » qui détournerait les sociologues d'un objet pour lequel ils n'auraient aucune « sympathie » et, d'autre part, le manque d'intérêt que ce dernier présenterait à leurs yeux puisqu'« il n'y aurait rien à dévoiler de la police, sa nature policière la caractérisant suffisamment ». Il montrait ensuite que ces « explications » devaient être rejetées. De fait, la multiplication, dans les décennies suivantes, des travaux de chercheurs soucieux de questionner, sous des angles variés, l'organisation et l'activité policières, semble lui donner raison : l'intérêt et la légitimité de l'objet « police » semblent aujourd'hui reconnus dans le monde des sciences sociales. L'occasion nous a pourtant été donnée d'être témoin d'une scène qui suggère l'existence d'une réalité plus contrastée. Elle se déroule, il y a une dizaine d'années, dans les locaux d'une université, lors d'un séminaire au cours duquel deux sociologues sont invités pour exposer face à leurs pairs leurs recherches sur la police et les discriminations. Alors que les manifestations de ce type donnent habituellement lieu à une mobilisation des compétences valorisées dans le champ académique (connaissances de la littérature scientifique, faculté d'analyse, habileté discursive et rhétorique, sens critique...), certains des

participants - dont la plupart tient sans doute la « vigilance épistémologique » pour indispensable à la conduite de l'activité scientifique - ne jouent pas exactement, dans le cas présent, le rôle que nous avons pu les voir endosser dans d'autres circonstances similaires. Beaucoup de leurs interventions se font sur un mode nettement plus « relâché » que de coutume : aux demandes de précision ou aux objections méthodologiques, aux propositions et débats théoriques, tendent, de temps à autres, à se substituer des « analyses » « critiques » à l'emporte-pièces, livrées sur un mode mi-humoristique mi-sérieux, du fonctionnement de l'institution policière et de ses membres, à qui sont attribués des caractéristiques substantielles peu valorisantes : racisme, brutalité, soumission aveugle aux ordres, et, pour le dire de manière euphémisée, manque de discernement. L'expression peu contrôlée des prénotions, affranchie des exigences qui s'imposent (et que s'imposent les acteurs) ordinairement, prend alors parfois le pas sur la discussion « scientifique » des travaux présentés, dont il est d'ailleurs fait peu de cas. Si ce qui s'observe dans cette scène n'est pas le moins du monde représentatif de la diversité des rapports entretenus par l'ensemble des chercheurs en sciences sociales à l'objet « police », on mesure toutefois que ce dernier n'est pas (encore) devenu complètement légitime ou même digne d'intérêt scientifique aux yeux de tous. La police reste, pour certains, sinon un « terrain répugnant »<sup>2</sup>, du moins

---

<sup>1</sup>Monjardet Dominique, « Police et sociologie : questions croisées », *Déviance et société*, vol. 9, n°4, 1985, pp. 297-311.

---

<sup>2</sup>Offerlé Michel, *Les patrons des patrons, Histoire du Medef*, Paris, Odile Jacob, 2013. L'auteur évoque ainsi les « jugements spontanés sur l'objet » auxquels se livrent

un objet à propos duquel il n'y aurait pas grand-chose à dire « que l'on ne sache déjà », préjugés, convictions et présupposés idéologiques, forgés – et partagés – dans d'autres champs et univers sociaux (le champ politique ou militant), éventuellement nourris d'expériences personnelles<sup>1</sup>, se substituant alors à l'investigation sociologique et autorisant à endosser – à peu de frais – une *posture* critique (et en retirer tous les profits symboliques qui peuvent y être attachés) qui se satisfait de l'énoncé de fausses évidences et de stéréotypes non questionnés<sup>2</sup>. Ces discours « semi-savants » reposent plus ou moins explicitement sur l'une et/ou l'autre des deux simplifications suivantes : 1) la police, « Appareil d'État », « bras armé du Pouvoir », est envisagée comme « pure instrumentalité »<sup>3</sup> ; 2) les policiers – en particulier les policiers à qui la population a le plus souvent directement affaire, *i.e.* les gardiens de la paix et brigadiers – forment un groupe homogène dont ils sont les membres interchangeables ou indistincts<sup>4</sup> puisqu'ils partagent un ensemble de

---

ses collègues et même les sarcasmes dont il est lui-même victime, l'effort d'objectivation sociologique entrepris apparaissant comme idéologiquement suspect. Les travaux de Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot sur la grande bourgeoisie (par exemple Pinçon Michel et Pinçon-Charlot Monique, *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, Paris, PUF, 1997) ont pu, de leur propre aveu, soulever des réactions similaires et susciter les mêmes suspicions de connivence ou de complaisance.

<sup>1</sup>Ainsi, après que nous avons interrogé les deux chercheurs invités sur la question - objet d'importants débats dans la littérature scientifique - de la « culture policière », une participante (maîtresse de conférences en science politique) s'adresse à nous, en aparté. Elle semble avoir une opinion tranchée quant à la prégnance de la culture policière sur les comportements des membres de l'institution, y compris dans la sphère extra-professionnelle. Et pour cause : elle a en effet pu l'éprouver personnellement dans sa relation avec un policier...

<sup>2</sup>Nombre de ceux qui enquêtent sur la force publique ont sans doute été, comme nous, confrontés quelques fois à l'incompréhension de certains de leurs interlocuteurs à qui étaient présentés l'objet de la recherche. « Pourquoi faire des recherches sur ce que tout le monde sait déjà ? », disaient-ils en substance.

<sup>3</sup>Monjardet Dominique, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

<sup>4</sup>Ces postulats peuvent se retrouver dans certains travaux inscrits dans le champ de la sociologie de la police. Pour le premier, voir notamment Gleizal Jean-Jacques, *La police nationale. Droit et pratique policière en France*, Grenoble,

caractéristiques spécifiques communes. Associés, ces postulats accréditent la vision de policiers « tous pareils » et répondant « comme un seul homme » aux ordres de leur hiérarchie, une conception largement – et parfois depuis longtemps – remise en question par toutes les études attentives à « ce que fait (vraiment) la police »<sup>5</sup> (l'organisation et les pratiques policières) comme à ceux qui la font (« motivations », propriétés sociales et dispositions des membres des différents corps policiers)<sup>6</sup>.

La police ne peut d'abord être considérée comme un instrument inerte. Outre le fait que les policiers sont susceptibles de se mobiliser pour résister collectivement (et, parfois, faire échec) aux injonctions du pouvoir exécutif éventuellement relayées par leur hiérarchie, ils bénéficient également, dans le cadre de leur activité courante (exception faite des opérations de maintien de l'ordre), d'une très large autonomie d'action, autonomie qui, d'une certaine manière, croît en raison inverse de la position occupée dans la hiérarchie : « à l'opposé d'un travail d'exécution analysable en termes de prescription-exécution–contrôle, on observe une situation de travail où le choix des tâches réellement effectuées et/ou des modes opératoires est très largement le fait des opérateurs eux-mêmes »<sup>7</sup>. Ce sont donc, en grande partie, les policiers eux-mêmes, et, singulièrement, les policiers subalternes mobilisés sur le « terrain », qui déterminent « ce que fait la police », les fins qu'elle poursuit et les moyens qu'elle emploie.

La police présente ainsi tous les traits d'une *street level bureaucracy* caractérisée par le pouvoir discrétionnaire que sont en mesure d'exercer les « petits fonctionnaires » dans leurs interactions avec

---

Presse nationale de Grenoble, 1974 ; pour le second, on peut par exemple penser aux premiers travaux sur la « working personality » de Jerome Skolnick, *Justice without Trial*, New York, John Wiley, 1966. On peut cependant douter de l'influence exercée par ces travaux sur la construction des représentations semi-savantes de la police.

<sup>5</sup>Monjardet Dominique, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 1996.

<sup>6</sup>Pour une synthèse des multiples travaux éclairant ces questions, voir notamment Jobard Fabien et de Maillard Jacques, *Sociologie de la police, Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin, 2015.

<sup>7</sup>Monjardet Dominique, « Police et sociologie : questions croisées », *Déviance et société*, vol. 9, n°4, 1985, pp. 297-311.

le public. L'assimilation de l'ensemble des agents qui forment la large base de l'organisation policière à des composantes indifférenciées d'un corps doté d'une « culture » spécifique commune et en tous points homogène, ne résiste pas mieux à la confrontation aux multiples études empiriques disponibles que leur réduction à de simples rouages d'un instrument que le « Pouvoir » pourrait manipuler à sa guise. Ces travaux témoignent de manière convergente, par delà la pluralité des cadres théoriques et des méthodes d'enquête mobilisés, de la diversité des manières de voir, d'agir et de penser en « policier » qui, indépendamment même de tous les facteurs de différenciation liés à la position hiérarchique ou à la segmentation du travail, coexistent au sein de l'institution. C'est précisément sur cette diversité – et contre l'idée de « tous les mêmes » – que cette contribution entend apporter un éclairage. A la différence des travaux précédemment évoqués, elle se focalise non pas sur ceux qui sont déjà membres de l'institution policière, mais sur ceux qui aspirent à la rejoindre pour y occuper des postes subalternes que cette dernière propose. L'intérêt de l'étude des propriétés et des dispositions dont sont porteurs les aspirants gardiens de la paix apparaît clairement dès lors que l'on veut bien considérer d'une part que, dans la manière dont les policiers de terrain – comme d'autres agents des administrations publiques – *interprètent* leur rôle, interviennent très directement leurs dispositions personnelles les plus diverses<sup>1</sup>, d'autre part, que la vie professionnelle, initiée en école de police, quoiqu'elle marque les recrues en les dotant de savoirs spécialisés, de valeurs particulières, de référents symboliques<sup>2</sup> ne procède pas d'une véritable « alternation »<sup>3</sup> qui parviendrait à

« désintégrer les produits des socialisations précédentes »<sup>4</sup> mais doit au contraire composer avec avec les « intériorisations antérieures »<sup>5</sup> dans toute leur diversité.

Cet article ambitionne de soumettre à l'épreuve de l'enquête certaines des perceptions réductrices et stéréotypées dont ceux qui aspirent à rejoindre les rangs des gardiens de la paix de la police nationale font l'objet, des perceptions qui s'énoncent sous la forme d'évidences peu discutables, partagées par une large partie de ceux qui, jusque dans le monde académique, prétendent porter un regard « critique » sur la police<sup>6</sup>. Nous examinerons ainsi successivement quelques-uns de ces « lieux communs » à la lumière des matériaux collectés dans le cadre d'une recherche doctorale. Chemin faisant, après avoir établi que les candidats au poste de gardien de la paix présentent des propriétés sociales variées, nous montrerons qu'ils ne sont pas porteurs des mêmes « visions du monde » ni des mêmes conceptions de l'activité policière, de sorte que le projet d'entrer dans la police nationale, loin d'être réductible à un « choix » « par défaut », relève fréquemment d'une forme de *vocation*, compatible avec une diversité des modalités selon lesquelles ils sont prêts à s'engager

---

<sup>1</sup> Dubois Vincent, *La vie au guichet, Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, coll. Études politiques, 2003

<sup>2</sup> Demazière Didier et Gadéa Charles, *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, 2009

<sup>3</sup> Berger Peter et Luckmann Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1996.

---

<sup>4</sup> Darmon Muriel, *La socialisation*, Paris, Armand Colin, 2008.

<sup>5</sup> Berger Peter et Luckmann Thomas, *op. cit.*

<sup>6</sup> L'auteur de ces lignes tient à « confesser » qu'il ne s'est lui-même progressivement débarrassé de ce type de représentations qu'à mesure qu'il avançait dans son enquête.

### **Encadré n°1 : Précisions méthodologiques**

Les « candidats » dont il est question dans cet article sont des individus qui n'ont pas encore été recrutés comme gardiens de la paix mais sont en train de passer le concours, viennent de le passer ou envisagent de s'y présenter, et non des individus qui, un moment ou à un autre manifestent un intérêt plus ou moins consolidé pour les métiers policiers. Interroger des prétendants au poste avant leur possible intégration, et non des individus qui l'occupent déjà, permet d'éviter que les justifications de l'engagement ne soient reconstruites a posteriori, à la lumière des expériences actuelles ou passées de l'exercice du métier.

Les données permettant d'établir les propriétés sociales de ces candidats proviennent de plusieurs sources : aux données issues des statistiques produites en 2012 par le secrétariat général pour l'administration de la police nationale (SGAP) de Donville s'ajoutent celles qui ont été collectées par nos soins, d'une part à partir de l'examen des dossiers d'inscription à la session 2011 du concours reçus par le même SGAP, d'autre part au moyen d'une enquête par questionnaire menée en deux temps : en 2008 (enquête dite Quest2008) auprès de 149 des 1 194 candidats inscrits au SGAP de Villers, et en 2011 (enquête dite Quest2011) auprès de 97 des 231 inscrits au SGAP de Donville. Ce questionnaire anonyme et présenté comme totalement indépendant du concours a été administré sur le site même des épreuves aux candidats qui ont pu être sollicités et qui ont tous accepté d'y répondre. Il comporte plusieurs questions relatives aux opinions politiques, aux représentations de la police et au concours. Les conditions d'administration de ce questionnaire et la nombre relativement limité de répondants obligent à faire un usage prudent des données collectées et, notamment, à renoncer à croiser les différentes variables (sexe, niveau de diplôme, origine sociale, etc.) ou à tenter d'isoler l'effet propre de chacune d'elles. Surtout, ils ne permettent pas de considérer que la répartition de notre échantillon – qui ne peut être dit stricto sensu représentatif – selon les différentes variables considérées reflète exactement la structure de la population des candidats. Il n'en demeure pas moins que la diversité qui s'observe parmi les répondants ne peut que se retrouver également dans l'ensemble des candidats, même si ce peut être dans des proportions quelque peu différentes.

Cet article s'appuie également sur une enquête qualitative et notamment sur les entretiens approfondis, menés en 2011 et 2012, avec 12 candidats ou futurs candidats (2 femmes et 10 hommes). Les enquêtés sont diversement engagés dans la « carrière concourante » : 5 d'entre eux se sont déjà présentés au moins une fois au concours (2 sont en attente du résultat au moment de l'entretien), un autre attend d'avoir une année de service comme adjoint de sécurité (ADS) pour être autorisé à participer au concours interne, 6 sont en classe de première ou de terminale Bac pro Sécurité-Prévention dans le même lycée. Si cet échantillon ne peut prétendre être représentatif de l'ensemble des candidats, ni rendre compte de manière exhaustive de la pluralité des parcours qui amènent à se présenter au concours, il a néanmoins été constitué pour répondre à une exigence de diversité en termes de sexe, d'origine sociale, de statut dans l'institution (ADS ou non) et de degré de concrétisation du projet de devenir gardien de la paix.

Quoique l'étude du dispositif de sélection des gardiens de la paix ne constitue pas le cœur du propos développé dans cet article, on doit cependant signaler que toutes les mentions relatives au concours lui-même s'appuient sur un travail d'observation de l'épreuve orale d'entretien et des délibérations qui lui font suite ainsi que sur des entretiens menés avec des membres des jurys.

## Encadré n°2 : Présentation des enquêtés entendus en entretien

**Antoine** : 18 ans. Père : menuisier à son compte, mère : aide-soignante. Élève au lycée Cuvier, en terminale bac pro *Sécurité-prévention*. Envisage de devenir gardien de la paix ou pompier.

**Arthur** : 16 ans. Père : professeur des écoles, mère : professeur des écoles. Élève au lycée Cuvier, en première bac pro *Sécurité-prévention*. Envisage d'entrer dans la police ou dans les pompiers.

**Brandon** : 21 ans. Père : gendarme, mère : inactive. Vit chez sa grand-mère après que sa mère a été déchue de l'autorité parentale. Titulaire d'un BEP électrotechnique. ADS depuis moins d'un an, après avoir alterné période de formation et emplois dans la sécurité privée. En attente de se présenter au concours interne.

**Jérémy** : 18 ans. Père : pompier, mère décédée. Élève au lycée Cuvier, en terminale bac pro *Sécurité-prévention*. Envisage d'entrer dans la police ou dans les pompiers.

**Kevin** : 18 ans. Père : cariste, mère : préparatrice en pharmacie. Élève au lycée Cuvier, en terminale bac pro *Sécurité-prévention*. Envisage d'entrer dans la police ou dans les pompiers.

**Léa** : 20 ans. Père : professeur de technologie, mère : secrétaire médical. Élève au lycée Cuvier, en terminale bac pro *Sécurité-prévention*. Envisage d'entrer dans la police ou dans l'administration des douanes.

**Mickaël** : 28 ans. Père : plombier chauffagiste, en invalidité, mère : assistante maternelle. Baccalauréat *Sciences et technologies du tertiaire* (STT), BTS puis licence professionnelle en commerce international. A alterné emplois en CDD et périodes de chômage. En attente des résultats du concours externe (auquel il sera reçu).

**Olivier** : 19 ans. Père : négociant en bestiaux, mère : secrétaire comptable. ADS depuis moins d'un an, à l'issue d'une formation de cadet de la République qu'il a rejointe tout de suite après son baccalauréat *sciences et technologies de la gestion* (STG) obtenu avec mention assez bien, sans avoir jamais redoublé. Une tentative malheureuse au concours externe en 2012.

**Stéphanie** : 21 ans. Père : menuisier, mère : auxiliaire de vie en maison de retraite. Titulaire d'un BEP *sanitaire et social* et d'un baccalauréat professionnel *Sécurité-prévention*. ADS depuis environ six mois. Une tentative malheureuse au concours externe en 2012.

**Thomas** : 20 ans. Profession du père (qui a quitté le foyer) inconnue, mère : coiffeuse. Titulaire d'un baccalauréat scientifique (S), après un parcours scolaire sans redoublement. ADS depuis moins d'un an, après avoir entamé un BTS de comptabilité, abandonné en cours de 1ère année. En attente des résultats du concours externe (auquel il sera reçu)

**Tony** : 19 ans. Père : agent de maîtrise, mère : employée. Élève au lycée Cuvier, en première bac pro *Sécurité-prévention*. Envisage d'entrer dans la police ou dans les pompiers.

**Yohann** : 22 ans. Père : cadre en ressources humaines, mère : employée de bureau. Titulaire d'un BEP électrotechnique et d'un baccalauréat *sciences et technologies de la santé et du social* (ST2S). ADS depuis plus d'un an, après une formation de cadet de la République. Deux tentatives malheureuses, l'une au concours externe en 2011, l'autre au concours interne en 2012.

## **Lieu commun n°1 : « White trash »**

Bien loin de n'être composée que de jeunes hommes blancs, vivant loin des villes, issus des classes populaires et en échec scolaire comme nous l'avons souvent entendu, la population des candidats à l'entrée dans le corps des gardiens de la paix de la police nationale est socialement diverse.

À l'instar de ceux qui occupent le poste convoité<sup>1</sup>, la majorité des candidats est, il est vrai, issue des classes populaires. Comparés à l'ensemble des jeunes d'âges comparables, les enfants d'ouvriers et d'employés sont même sur-représentés parmi les candidats, à l'inverse des enfants de cadres, lesquels aspirent plutôt, lorsqu'ils envisagent de rejoindre la police, aux postes de lieutenant ou de commissaire qu'à ceux de gardiens de la paix qui les conduiraient à occuper une position sociale inférieure à leur origine (de sorte que, comme dans l'armée<sup>2</sup>, les hiérarchies policières sont assez étroitement reliées aux hiérarchies sociales<sup>3</sup>). Les candidats issus des classes moyennes voire supérieures (prêts, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons, à accepter ce déclassement) constituent toutefois une minorité non négligeable : les enfants de cadres représentent ainsi près de 14 % des répondants aux enquêtes *Quest 2008* et *Quest2011* (tableau n°1), ceux de professions intermédiaires 21 %, autant que les enfants d'employés. Cette diversité relative en termes d'origine sociale apparaît également parmi les douze candidats entendus en entretien (encadré n°2) : Arthur, dont les deux parents sont enseignants, Yohann dont le père est cadre, Thomas dont la mère est coiffeuse ou Mickaël dont le père était plombier, ne sont clairement pas issus des mêmes régions de l'espace social.

Les candidats ne forment pas non plus une population homogène en termes de dotations scolaires. Le concours de gardien de la paix est certes moins touché par le phénomène de surqualification<sup>4</sup> ou, mieux, de « surdiplômage »<sup>5</sup> qui

qui affecte les autres concours de la fonction publique de même catégorie (B) : les titulaires d'un niveau de diplôme supérieur au niveau requis pour se présenter au concours sont en effet relativement peu nombreux parmi les candidats. Par conséquent, au concours externe (pour lequel un niveau baccalauréat est requis), comme *a fortiori*, au concours interne (qui n'est pas soumis à cette condition), les candidats sont bien plus souvent dotés de petites « certifications scolaires »<sup>6</sup> (baccalauréat ou moins) que titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat, ce qui les distingue de l'ensemble des sortants de formation initiale. La proportion des diplômés de l'enseignement supérieur reste néanmoins significative au concours externe (22 % parmi les inscrits du SGAP de Donville en 2012) tandis qu'en interne, près de la moitié des candidats sont au moins bacheliers (tableau n°2). L'examen des parcours scolaires que les entretiens permettent de retracer contribue à éclairer davantage la diversité des ressources scolaires dont sont dotés les candidats. Ainsi, Mickaël, qui se décrit comme un élève intéressé par le droit, les langues, l'histoire-géographie, le management ou le marketing, et qui a obtenu une licence professionnelle en commerce international, Thomas, qui décroche le bac avec mention après avoir suivi une filière S pour la seule raison que ses bons résultats scolaires le lui permettaient, et Brandon, orienté sans l'avoir choisi vers un BEP électrotechnique et qui, en raison de son manque d'intérêt et de difficultés scolaires persistantes, renonce à poursuivre plus avant dans la filière, n'ont

---

territoriale en 2012 », *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Édition 2014*, DGAFP, 2014.

<sup>5</sup> Ce dernier terme a l'avantage de désigner sans ambiguïté les situations des individus possédant un niveau de diplôme supérieur à celui que requiert l'emploi occupé. La mesure de cette forme de déclassement ne pose pas de difficulté particulière dans la fonction publique puisque l'accès aux différents corps est conditionné à la détention d'un niveau déterminé de diplôme. Ce phénomène n'est pas récent ; il avait déjà été mis en évidence dès les années 1980 (Bodiguel Jean-Luc & Rouban Luc, « La dysfonction publique ou la crise du corporatisme », *Revue Française de Science Politique*, vol. 37, n°4, 1987, pp. 539-556.

<sup>6</sup> Grignon Claude & Passeron Jean-Claude, *Le Savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard/Seuil, 1989.

---

<sup>1</sup> Pruvost Geneviève et Roharik Ionela, *art. cit.*

<sup>2</sup> Coton Christel, « Des jeunesses sous uniforme : trajectoires, ressources et origines », *Agora Débats/Jeunesse*, n°82, 2019, pp. 55-72.

<sup>3</sup> Pruvost Geneviève & Roharik Ionela, *art. cit.*

<sup>4</sup> Bounakhla Nunzia « Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et la fonction publique

pas grand-chose en commun sur ce plan. Le concours (*a fortiori* le concours externe) a d'ailleurs pour effet d'accroître cette diversité (tableaux n°3 et 4)<sup>1</sup>, les épreuves (en particulier les épreuves écrites dites d'admissibilité) présentant des similitudes avec des exercices de type scolaire, largement favorables aux plus titrés.

Les candidats se différencient également selon leur lieu de résidence. L'inadaptation supposée des gardiens de la paix aux territoires et aux populations qu'ils sont amenés à « policer » est parfois rapportée à la sur-représentation dans leurs rangs d'individus issus des campagnes ou des petites villes de Province qu'ils sont contraints de quitter au moment de leur première affectation pour rejoindre une grande zone urbaine (l'Île de France en particulier). Si les données dont nous disposons ne permettent pas d'opposer un démenti formel à cette affirmation, elles peuvent néanmoins contribuer à la nuancer. Parmi les répondants à *Quest2011*, 15,5% estiment en effet résider dans une ville de plus de 200 000 habitants (c'est, selon l'Insee, le cas de moins de 10% de la population française) auxquels s'ajoutent les 11,3% qui disent habiter dans une petite ville limitrophe d'une ville de plus de 200 000 habitants. 55,6% des répondants déclarent habiter dans une commune de moins de 50 000 habitants (38,1% si l'on exclut les communes appartenant à une agglomération plus vaste) tandis que la part de ceux qui disent habiter dans un village ou en zone rurale s'élève à 26,8%. On peut également relever que, selon les chiffres de la police nationale, en 2014, environ 40 % des ADS (qui alimentent le vivier des candidats « internes ») vivent en Zones Urbaines Sensibles, soit une proportion 5 à 6 fois plus élevée que l'ensemble de la population française. Il paraît donc difficile de souscrire sans réserve à l'idée selon laquelle les gardiens de la paix se recruteraient massivement parmi les habitants des campagnes.

---

<sup>1</sup> Ainsi, en 2012, si les chances d'être admis étaient d'environ 1 pour 17, elles s'élevaient à 1 pour 5 pour un titulaire d'un diplôme égal ou supérieur à bac +3 et à 1 pour 35 pour un candidat possédant au maximum le baccalauréat.

La faible représentation des « minorités visibles » au sein de la police<sup>2</sup> est, elle, plus difficilement contestable. Si les pratiques des recruteurs peuvent faire obstacle à leur entrée dans l'institution, ces catégories de la population sont surtout, pour autant qu'il soit possible d'en juger, peu présentes parmi les candidats, ce qui s'explique sans doute par l'image que la police donne parfois d'elle-même dans ses interactions avec ces dernières (des pratiques discriminatoires telles que les contrôles « au faciès », aux violences policières dont la légitimité est pour le moins discutable) autant que par les représentations négatives dont elle peut faire l'objet (ces deux facteurs étant eux-mêmes largement interdépendants)<sup>3</sup>.

La police nationale demeure, enfin, pour l'essentiel, un univers masculin, particulièrement au niveau des postes de gardiens, dont environ 20 % sont occupés par des femmes. S'il en est ainsi, c'est d'abord parce que le concours attire sensiblement plus de candidats que de candidates, preuve, sans doute, que la perception du métier dans la société a peu changé : il reste considéré comme un « métier d'homme », vers lequel les femmes ne sont pas encouragées à se diriger et dans lequel elles sont réticentes à s'engager. En ce sens, vouloir devenir gardienne de la paix constitue une forme de transgression. Depuis une vingtaine d'années, la part des femmes parmi les inscrits au concours oscille cependant autour de 30 % et dépasse parfois 40 % au concours interne. Mais il n'est pas certain que ces candidates envisagent leur entrée dans l'institution comme un moyen de « changer la police » : porteuses de dispositions socialement tenues pour masculines, certaines d'entre elles semblent au contraire animées de motivations et prêtes à s'engager selon de modalités qui ne les distinguent pas de leurs homologues masculins<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Héran François & Meurs Dominique, « Diversité et parité au ministère de l'Intérieur », *Rapport final*, INED, 2009.

<sup>3</sup> Sur ce point, voir Gautier Frédéric, « Une police "à l'image de la population" ? La question de la "diversité" et le recrutement dans la police nationale », *Migrations et sociétés*, vol. 3, n°169, 2017, pp. 39-51.

<sup>4</sup> Gautier Frédéric, « Une "résistible" féminisation ? Le recrutement des gardiennes de la paix », *Travail, Genre et Sociétés*, n°39, 2018, pp. 159-173.



De manière générale, si, sous certains aspects, la morphologie de la population des jeunes désireux de devenir gardiens de la paix présente des différences significatives par rapport à la population générale d'âges comparables, les candidats, à l'instar des occupants des postes convoités, ne forment toutefois pas un groupe socialement homogène. Cette hétérogénéité se double – parce qu'elle contribue à la produire - d'une pluralité « idéologique ».

### **Lieu commun n°2 : tous « racistes », « fachos » ou « réacs »**

---

À la diversité des propriétés sociales dont sont porteurs les candidats fait en effet écho la pluralité de leurs opinions politiques et de ce que l'on pourrait appeler leur vision du monde.

En témoignent par exemple Yohann, Alexandre et Mickaël. Le premier exprime de fortes réserves à l'égard de tout le personnel politique, parle des « abus » et se déclare « pas très confiant au niveau de la politique ». Il dit avoir voté Nicolas Dupont-Aignan au premier tour des élections présidentielles (de 2012) parce qu'il apprécie ses positions « assez dures » sur l'immigration et son côté « très sécuritaire ». Au second tour, il a choisi Nicolas Sarkozy, même s'il y a des « choses chez lui qui ne [lui] plaisent pas, en particulier son « libéralisme » sur le plan économique. La victoire de François Hollande ne l'a évidemment pas réjoui, même s'il admet que Manuel Valls (alors Ministre de l'Intérieur) a tenu ses promesses d'augmenter le nombre de fonctionnaires de police. Évoquant la suppression des peines planchers, il juge « trop laxiste » la politique de « Madame » Taubira au ministère de la Justice. Alexandre, moins disert sur ses opinions politiques, tient, en réaction à une de nos questions sur l'existence de contrôles « au faciès », à préciser qu'il a « des amis d'origine maghrébine, africaine » et qu'il n'a « absolument aucun reproche à faire à ces personnes-là ». Il se dit « pour la mondialisation » et « les échanges entre les peuples ». Mickaël, qui s'intéresse à la politique, « prend des idées à gauche » et « des idées à droite » car il y a selon lui « des choses correctes des deux côtés ». Il dit cependant « penche[r] davantage à gauche », en particulier pour le « côté social », ce qu'il rapporte à son origine sociale : « je viens d'un

milieu quand même ouvrier, qui tend plus à être à gauche ». Le pluralisme idéologique apparaît également de manière manifeste dans les enquêtes *Quest2008* et *Quest2011* (tableau n°9). Ainsi, 30% des répondants se disent d'accord (plutôt ou totalement) avec l'affirmation selon laquelle « l'Islam est incompatible avec les valeurs républicaines de la France » contre 67% qui ne sont pas d'accord (pas du tout ou pas vraiment) ; 72,2% considèrent que « la régularisation d'immigrés sans-papier est souhaitable dans certains cas » contre 26,8% qui y sont opposés ; 39,2% adhèrent à l'idée qu'« il n'existe pas de relation entre immigration et délinquance », 59,8% la rejettent. Enfin, si 41, % des répondants se disent proches de l'Union pour un Mouvement Populaire (une proportion 1,5 à 2 fois supérieure à celle qu'obtiennent les autres organisations politiques citées), ils sont quasiment autant à s'en déclarer éloignés.

### **Lieu commun n°3 : « des voyous qui se croient au-dessus des lois »**

---

Les enquêtes *Quest2008* et *Quest2011* donnent également un certain nombre d'indications sur le rapport à la Loi et à l'Ordre qu'entretiennent les candidats. Interrogés sur le jugement qu'ils portent sur un certain nombre d'infractions, les répondants font preuve d'un légalisme relativement fort. Aucun des délits ou infractions soumis à leur appréciation (tableau n°6) n'est en effet considéré comme « complètement acceptable » par plus de 5% des répondants. La plupart sont même jugés « complètement acceptables » par moins d'1% d'entre eux. Symétriquement, ils sont jugés (« complètement ou plutôt ») inacceptables dans une proportion qui, à une exception près (l'occupation illégale d'une entreprise en cas de grève), dépasse toujours 60%. Certains comportements font l'objet d'une réprobation particulièrement marquée ; c'est notamment le cas de l'énoncé de propos racistes (jugés « complètement inacceptables » par près de 95% des répondants). Faute de données comparables termes à termes, il n'est pas aisé de déterminer si cette sévérité globale à l'égard des actes légalement répréhensibles distingue les candidats à l'entrée dans le métier de gardien de la paix de l'ensemble des jeunes. Les données tirées de l'enquête sur les valeurs des européens » à

laquelle contribue, pour la France, l'Association pour la recherche sur les systèmes de valeurs (ARVAL), et qui peuvent être mises en regard avec celles des enquêtes *Quest2008* et *Quest2011*, paraissent toutefois indiquer que le légalisme est plus courant chez les candidats à l'entrée dans la police nationale que parmi les jeunes Français (tableau n°7).

Cependant, tous les comportements légalement répréhensibles évoqués ne font pas l'objet d'une condamnation massive au sein de notre échantillon et font ainsi apparaître certains des clivages qui le traversent. Tel est le cas des actes, que l'on pourrait qualifier de « militants », s'apparentant à des formes collectives ou individuelles de désobéissance civile, comme l'occupation illégale d'une entreprise lors d'une grève (« acceptable » ou « acceptable sous certaines conditions » pour environ 40 % des répondants) ou de certaines infractions sans victime directe ou n'impliquant pas la mise en danger de soi ou d'autrui (le non-paiement du stationnement, le recours à un ami policier pour annuler une contravention par exemple), que certains semblent prêts à tolérer. Sans pour autant adhérer à l'idée que l'appartenance à l'institution impose une sévérité accrue de la justice en cas d'infraction, les répondants considèrent toutefois très majoritairement que les policiers eux-mêmes ne peuvent s'exonérer du respect la loi ou de certaines règles de conduite dans leurs interactions avec le public, (tableau n°8). Ainsi, plus de 90 % d'entre eux estiment inacceptable qu'un policier viole la loi pour mieux combattre la délinquance et ils sont encore plus de 80 % à considérer que les forces de l'ordre ne peuvent pas s'autoriser à tutoyer les individus auxquels elles s'adressent. En entretien, lorsqu'on les interroge sur la pratique des contrôles « au faciès » ou sur l'usage illégitime et/ou excessif de la violence, les enquêtés, s'ils ont tendance à minimiser la fréquence de tels agissements – qui seraient de l'ordre de l'exception ou de dérives individuelles –, les condamnent avec une certaine fermeté.

Légalistes, les enquêtés entendus en entretien semblent en outre attachés à une forme de rectitude morale, qui, comme dans les propos de Brandon ci-dessous, les amène à réprover des pratiques pourtant légales telles que la consommation excessive d'alcool, et à disqualifier certaines

conduites souvent associées à la jeunesse, comme s'il s'agissait de s'en distinguer et de conquérir une forme de « respectabilité ».

*« Je ne supporte pas ça [la consommation d'alcool ou de stupéfiants]. Moi, je ne bois pas du tout. Même pas une bière. Ça ne m'a jamais tenté. La drogue, la cigarette ou l'alcool, ça ne m'a jamais tenté. Non. Et puis je supporte pas ces gens-là, alors... [...] Parfois, l'alcool, ça rend con. [...] En boîte, c'est dur. J'ai du mal à m'entendre avec certains. Les mecs qui sont complètement bourrés, les filles qui sont complètement raides, à jouer les aguicheuses [...], ben casse-toi ! » (Brandon)*

Cette droiture revendiquée, et dont ils rapportent la genèse à l'éducation, décrite comme stricte, reçue dans leur famille, détermine une ligne de conduite à laquelle ils se tiennent eux-mêmes, parfois depuis leur plus jeune âge, parfois depuis plus récemment, ce qui explique alors certains « écarts » (passés), notamment dans le cadre scolaire ou au sein des groupes de pairs. On pense par exemple à Mickaël qui confesse qu'il a « pu avoir une période comme tout le monde [...] où on peut fumer un pétard ou prendre une cuite ». Dans ce dernier cas, la construction et la consolidation du projet d'entrer dans la police s'accompagnent de l'adoption de règles de conduite qui, sans être radicalement différentes des règles antérieurement acquises, deviennent plus « exigeantes » et imposent parfois une rupture progressive des liens avec les amis dont les comportements sont réprochés. De manière générale, il apparaît que les candidats sont porteurs de dispositions, forgées dès l'enfance et l'adolescence dans le cercle familial, qui les portent à se montrer « réglos », « droits » (termes qu'ils emploient eux-mêmes), c'est-à-dire à inscrire leurs comportements dans le respect des lois et d'une forme de « moralité ». Ces dispositions ne sont pas pour rien dans le respect qu'ils manifestent pour l'institution policière et dans l'attrait que présente à leurs yeux le métier policier. Dans le même temps, la succession des démarches (participation aux épreuves de sélection à l'entrée dans la filière du Bac pro Sécurité-prévention et formation suivie dans ce cadre pour certains, acquisition du statut d'ADS pour d'autres, inscription et préparation au concours de gardien) qui composent la « carrière

concourante»<sup>1</sup> s'accompagne d'investissements, plus ou moins conscients, visant à « se rendre compatible »<sup>2</sup> avec les exigences morales élevées qu'ils associent à l'appartenance à l'institution policière (ce qui témoigne de leur vision quelque peu enchantée de la police et des policiers).

#### **Lieu commun n°4 : « des partisans du tout-répressif »**

Les propos des enquêtés révèlent d'ailleurs explicitement que leur projet de rejoindre la police est investi de significations « politico-morales »<sup>3</sup> en ce qu'il est sous-tendu par le désir d'apporter une contribution au maintien ou à la restauration de l'ordre social, le métier policier étant systématiquement associé à la figure du « justicier », chargé de « poursuivre les méchants » (comme le dit Thomas d'une manière faussement naïve, en signalant d'un geste qu'il emploie des guillemets), de réparer les torts causés aux victimes ou à la société, voire de participer à l'édification morale de la population : « il faut punir les gens qui le méritent » dit ainsi Yohann tandis que Thomas parle de les « corriger », ce qui peut ici être entendu dans les deux sens du terme. Pour autant, les candidats ne partagent pas nécessairement la même vision des moyens que l'action policière devrait privilégier pour parvenir à ces fins. Ainsi, quoique 72% des répondants à *Quest2011* sont d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation selon laquelle « en général, les magistrats ne sont pas assez sévères avec les délinquants »<sup>4</sup>, ils sont néanmoins 55,7% à estimer que « quand c'est possible, il faut éviter le recours à des peines d'emprisonnement et préférer d'autres sanctions (travaux d'intérêt général, bracelets électroniques...) » (tableau n°8). Ils

considèrent d'ailleurs, dans les mêmes proportions, que la lutte contre la délinquance ne passe pas seulement par une répression accrue et une augmentation des sanctions. 53,6% des répondants se disent plutôt ou tout à fait opposés au rétablissement de la peine de mort (contre 48,2% parmi les Français de 18 à 30 ans<sup>5</sup>). Par ailleurs, ils sont une majorité (56,7%) à considérer que la verbalisation des infractions ne doit pas être systématique. Cette tendance fréquente à allier légalisme et modération en matière de répression dessine les contours de la conception de l'exercice du métier policier qui s'impose majoritairement chez les enquêtés. Respectueux du cadre légal et du public, le policier ne se cantonne pas à jouer un rôle systématiquement et uniquement répressif. Plus de 80% des répondants rejettent ainsi l'idée selon laquelle « il n'est pas souhaitable que les policiers jouent au football avec les jeunes des quartiers sensibles »<sup>6</sup> Cette vision de la police ne fait toutefois pas l'unanimité, ce qu'illustre le contraste entre les propos de Mickaël, qui se prononce en faveur des actions de prévention et ceux de Brandon, qui défend une approche répressive.

*« Je pense que la police de proximité peut être une bonne chose également [...] parce que si on peut instaurer une relation avec les jeunes, pour éviter qu'ils déraillent, je pense que c'est une bonne chose. [...] Et c'est ça qui m'intéresse également. C'est de pouvoir vraiment essayer d'instaurer un dialogue avec ces personnes, qui m'intéresserait vraiment. Et je pense qu'on peut y arriver. En prenant le temps, en se posant. En ayant des débats, pourquoi pas, avec ces jeunes. »* (Mickaël)

*« Le problème, c'est que la justice française ne suit pas par rapport à l'évolution de la délinquance. Le problème, c'est ça. Il faut tout leur pardonner : "Il a eu une enfance malheureuse, il faut le comprendre". Donc on lui dit "Il ne faut pas recommencer" et le gars, il recommence [...]. La justice, elle est trop... C'est trop de social. »* (Brandon)

<sup>1</sup> Biland Émilie, « Carrières concourantes. Éléments sur la socialisation par les concours administratifs territoriaux », *Terrains & travaux*, n°17, 2010, p. 57-73.

<sup>2</sup> Fretel Julien, « Habiter l'institution. Habitus, apprentissages et langages dans les institutions partisans », in Lagroye Jacques & Offerlé Michel (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, pp. 195-217.

<sup>3</sup> Pichonnaz David, *Former pour réformer. Sociologie de l'hétérodoxie policière et de l'entrée dans la profession*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Fribourg et EHESS, 2014.

<sup>4</sup> Université de Fribourg et EHESS, 2014.

<sup>5</sup> Source : EVS, 2008.

<sup>6</sup> Cette question nous avait été inspirée par les propos de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, qui, à Toulouse – ville pilote en matière de mise œuvre d'une police de proximité –, en 2003, avait déclaré à l'intention des policiers : « Vous êtes là pour arrêter des voyous, pas pour organiser des matchs de foot ».

Les clivages qui traversent l'institution policière<sup>1</sup> divisent également les prétendants au poste de gardien, de sorte que, parmi ces derniers, le « pluralisme » (*i.e.* la diversité des conceptions de la police et de son action) prévaut, comme le suggérait en son temps l'enquête de Monjardet et Gorgeon<sup>2</sup>, indiquant que les candidats ne se présentent pas au seuil de l'institution munis des mêmes aspirations ni prêts à s'engager selon les mêmes modalités.

### **Lieu commun n°5 : « Flic : un emploi faute de mieux »**

Il n'en demeure pas moins qu'ils ne souhaitent pas devenir gardien de la paix « parce que c'est un métier comme un autre »<sup>3</sup>, qui offrirait, en outre, à ceux qui sont faiblement diplômés et/ou issus des classes populaires, l'opportunité d'accéder à un emploi stable et relativement bien rémunéré.

On l'a dit, la probabilité de se présenter au concours ne se distribue pas de manière uniforme dans l'espace social. Mais, sans occulter le rôle joué par des variables telles que l'origine sociale ou le niveau d'étude, notre enquête tend, comme d'autres travaux avant elle<sup>4</sup>, à montrer que la décision de se présenter au concours de gardien de la paix ne relève pas prioritairement d'une simple stratégie d'accès à l'emploi ou à des conditions statutaires et salariales avantageuses. Ainsi, pour près de 90 % des répondants à *Quest2008* et *Quest2011*, la réussite

au concours est « importante à leurs yeux » parce qu'ils ont « très envie de devenir policier ». 44 % invoquent également le travail fourni pour se préparer et ils ne sont que 4 % à évoquer l'urgence de trouver un emploi (tableau n°9). 97 % d'entre eux déclarent envisager de « refaire une (ou plusieurs) tentative(s) en cas d'échec » et, en cas d'impossibilité de devenir gardien de la paix, 59 % chercheraient un emploi dans un autre métier d'ordre. Moins d'un tiers des répondants disent être inscrits en parallèle à d'autres concours ou examens et 5 % déclarent qu'ils « renonceraient à devenir gardien de la paix en cas de réussite à un autre concours ou examen ». On peut en outre observer que l'accroissement des difficultés d'accès à l'emploi ne se traduit pas par un afflux de candidatures au concours. Ainsi, l'élasticité du nombre d'inscrits aux variations du taux de chômage des jeunes (mesurée par le rapport entre taux de variation du nombre d'inscrits et taux de variation du taux de chômage des 15-24 ans et comprise selon les années entre -11,7 et 7,9) atteint, à plusieurs reprises au cours de la période 2001-2012, des valeurs négatives. Tous ces éléments convergent pour indiquer que les candidats ne se présentent pas majoritairement au concours par défaut ou par hasard mais bien parce que le métier policier tel au moins qu'ils se le représentent, exerce sur eux un attrait particulier.

### **Lieu commun n°6 : « immatures » ou « un rêve de gosse » « pour faire comme dans les films »**

Certains membres des jurys du concours de gardien estiment que des candidats se présentent pourtant devant eux sans être capables d'attester d'une « motivation » réelle, autrement dit, sans bien connaître le métier dans lequel ils prétendent entrer. La motivation de ceux qui n'auraient d'autre argument à faire valoir que « j'ai toujours voulu faire ça » est ainsi jugée, de manière rédhitoire, comme « sans fondement » par un commissaire. Un candidat « motivé » sait « où il va mettre les pieds » et sa motivation ne doit pas être « utopiste » (selon les propos d'une psychologue), « décalée » (dit une autre), ou « livresque » (commissaire). Nous n'avons pas été, ni au cours de l'observation des épreuves ni lors des entretiens, confrontés à ce type de candidats, auxquels est très souvent reproché de n'avoir d'autre connaissance de l'activité policière

<sup>1</sup>Monjardet Dominique, *Ce que fait la police...*, *op. cit.*

<sup>2</sup>Voir la synthèse qu'en propose Gorgeon Catherine, « La "cohorte de gardiens de la paix" : quels apports pour la connaissance de la culture professionnelle des policiers ? », in Monjardet Dominique, *Notes inédites sur les choses policières*, 1999-2006, Paris : La Découverte, 2008, pp. 229-243

<sup>3</sup>Demonque Pierre, *Les policiers*, Paris, La Découverte, 1983. Derrière ce pseudonyme, se cache, on le sait, Dominique Monjardet, dont les propres travaux contribueront ultérieurement à démentir l'idée selon laquelle « la "vocation", au sens de choix délibéré d'un métier de police, motivé par un attrait explicite pour la nature même (réelle ou supposée) de ce métier, semble ne jouer qu'un rôle très secondaire dans le recrutement des policiers ».

<sup>4</sup>Par exemple Pruvost Geneviève et Roharik Ionela, *art. cit.*

que celle que leur fourniraient films et séries policières. Parmi les enquêtés, Yohan est le seul à évoquer le rôle de ces supports dans la construction précoce de son attrait pour le métier policier.

« Moi, j'avais l'image du policier qui poursuit les voleurs. [...] La police, c'est super ! Quand on voit un policier interpeller quelqu'un, ça paraît super facile. Il y a un côté super-héros, on fait des choses rigolotes ». Mais il ajoute aussitôt « Au fur et à mesure des années, je me suis renseigné. [...] Avec la maturité, c'est intéressant mais il faut chercher un peu plus loin. J'ai aussi pris des renseignements sur les pompiers, les gendarmes ».

Comme Yohann, tous les enquêtés entendus en entretien, y compris ceux qui font remonter leur envie de devenir policier à leur plus jeune âge, évoquent les démarches entreprises pour s'informer sur la police nationale, le métier de gardien, les conditions d'emploi et de recrutement (lectures, visites de commissariat, échanges avec des policiers).

Ces démarches les amènent à mesurer les « coûts » de leur « vocation »<sup>1</sup>. Ainsi, ils ne méconnaissent pas les coûts d'entrée liés à la difficulté de décrocher un concours sélectif<sup>2</sup> et, par conséquent, à la nécessité de se préparer, nécessité à laquelle tous disent s'être soumis, évoquant leurs entraînements aux épreuves écrites ou les « répétitions générales » auxquelles ils s'astreignent en vue de l'épreuve orale, parfois sous l'œil de leurs proches mobilisés pour l'occasion, dans ce qui s'apparente parfois à une véritable entreprise collective, une « affaire de famille »<sup>3</sup>. D'autres « coûts » sont régulièrement évoqués, comme l'existence de tâches jugées peu gratifiantes (le travail administratif - la « paperasse » pour reprendre un terme fréquemment employé - ou les

gardes statiques notamment) ou le risque élevé d'être affecté hors de leur région d'origine. Olivier évoque ainsi, sur un mode combinant résignation (« On le sait, c'est comme ça ») et enthousiasme, la forte probabilité qu'il soit affecté en Île de France à l'issue de la scolarité, ce qui n'est « pas top au niveau de la vie privée » mais est largement compensé par l'intérêt prêté aux missions dans cette zone (« Paris, c'est le plus intéressant professionnellement »). De son côté, si elle a intégré l'idée, commune parmi les policiers, que la région parisienne est un « terrain » particulièrement intéressant<sup>4</sup>, elle considère la mobilité géographique - qu'elle risque fort de se voir imposer en cas de réussite au concours - comme une contrainte importante (notamment parce qu'elle vit en couple, avec un conjoint, que son activité professionnelle rend peu mobile et dont elle ne veut pas être trop éloignée). L'attrait pour le métier et les satisfactions qu'elle retire de son travail en tant qu'ADS entrent ainsi en tension avec ses autres engagements, notamment conjugaux et familiaux, et l'obligent à envisager d'autres projets professionnels (rejoindre la police municipale ou une entreprise de sécurité privée). Mais, quelle que soit leur situation personnelle, tous les enquêtés, parce qu'ils sont conscients des grandes incertitudes qui planent sur le « retour sur investissement », se projettent dans d'autres futurs professionnels, toujours dans le domaine de la sécurité ou des « métiers d'ordre » (police municipale, gendarmerie, administration des douanes, pompiers, armée, sécurité privée), et, parfois, se présentent simultanément à plusieurs concours ou postulent pour différents emplois. Pour certains candidats, ces alternatives sont envisagées comme de simples « portes de sortie » quand, pour d'autres, elles peuvent constituer de véritables « vocations concurrentes » entre lesquelles se réalise alors un arbitrage.

Quoi qu'il en soit, que la profession policière occupe sans partage la position la plus élevée dans l'espace des futurs professionnels envisagés par les candidats ou qu'elle subisse la concurrence d'autres

<sup>1</sup> Schotté Manuel, « Les coûts de la vocation », *Genèses*, Vol.4, n°97, 2014, pp. 149-154.

<sup>2</sup> Si le rapport entre le nombre de postes ouverts (lui-même très variable selon les années) et le nombre de candidats, varie fortement d'une année à l'autre, le concours de gardien peut être considéré comme un concours sélectif. On compte ainsi environ 1 poste pour 5 candidats présents en 2001, 1 pour 15 en 2005, 1 pour 54 en 2010, 1 pour 10 en 2012 et 1 pour 7 en 2017. Source : DGAFP et DGPN, calculs de l'auteur.

<sup>3</sup> Lefèvre Nicolas, « Construction sociale du don et de la vocation de cycliste », *Sociétés contemporaines*, vol. 4, n°80, 2010 pp. 47-71.

<sup>4</sup> Les candidats comme les policiers déjà en poste depuis plusieurs années tiennent à ce propos des discours similaires : Paris et l'Île de France sont considérés comme des territoires particulièrement attractifs, au moins en début de carrière, parce que, plus que d'autres, ils sont associés à la diversité et à l'intensité (l'« action ») des missions auxquelles le gardien peut être affecté.

métiers d'ordre, l'attrait qu'elle inspire, s'il comporte toujours une part d'idéalisation et de méconnaissance, apparaît comme informé et réfléchi.

### **Lieu commun n°7 : « des têtes brûlées »**

Tous les candidats interrogés se représentent le métier de gardien de la paix comme un « métier à risques », dont l'exercice peut être dangereux. Et tous connotent positivement cette caractéristique prêtée au métier. La « prise de risques », plus ou moins calculée, apparaît ainsi moins comme un « coût » de l'activité policière que comme un des éléments qui participent de son attractivité. Ceux qui, en tant qu'ADS, ont pu expérimenter le travail policier, livrent avec une certaine gourmandise anecdotes et récits d'interventions au cours desquelles ils ont ressenti la « montée d'adrénaline », sensation qu'ils apprécient et recherchent.

*« Vous entendez « agression à tel endroit », deux mecs susceptibles d'être armés, un couteau... [...] Là, vous roulez vite, il y a l'adrénaline, vous mettez vos gants... Et, ça, c'est bien. » (Thomas)*

*« On est appelé pour trois individus qui volaient régulièrement au Leclerc. On arrive et là, il y a un qui part. Ben là, je lui cours après, je le mets par terre, je lui mets les menottes. J'étais super content ! C'était l'image du policier que j'avais quand j'étais gosse. Super content ! Mais c'est la recherche de la montée d'adrénaline. Tous les policiers aiment ça ! [...] Quand il faut réagir rapidement : mettre le 2 tons<sup>1</sup>, rouler plus vite que d'habitude... On se met un peu en danger, il y a un peu de palpitant. Et ça, c'est intéressant. » (Yohann)*

Ces récits sont, dans le même temps, accompagnés de discours faisant de la sécurité, pour soi et pour ses coéquipiers, une priorité qui doit primer sur le résultat attendu de l'intervention (l'arrestation du contrevenant) et que doit faire sien le « bon flic ». Ces propos, qui dévalorisent en creux les comportements mettant, faute de précautions, en danger les équipages, semblent indiquer que les enquêtés ont intériorisé les prescriptions institutionnelles en la matière.

*« Je me sens en sécurité en fait. Ça, c'est quand même top, vous savez que les mecs, ils font attention à vous. Vous, de votre côté, vous faites attention à eux comme on vous a appris en école. [...] Qu'est-ce que c'est un bon flic ? Moi, je pense qu'un bon flic, c'est un mec qui travaille en sécurité [...], tout ce qu'il va faire ne va pas mettre en danger ses trois collègues et ne va pas le mettre en danger lui-même. » (Thomas)*

*« Après, est-ce qu'on peut dire « prise de risque » ? C'est l'inverse qu'on apprend en formation et en service actif. On nous apprend qu'il vaut mieux laisser partir les mecs que se planter. [...] On utilise automatiquement ce qu'on a appris à l'école, ça évite de se faire mal, de faire mal aux autres. [...] On le sait. Il faut faire attention, c'est le métier. » (Yohann)*

*« On le sait tous, qu'il y a des risques. Dès l'inscription au concours. [...] Mais on nous apprend à gérer ces risques. Le déplacement en triangle, le positionnement... plein de petites choses qui font qu'on assure notre sécurité. Le « risque zéro » n'existe pas mais on peut les diminuer, par les techniques qu'on apprend. On ne va pas sur chaque intervention la fleur au fusil, à la découverte de l'inconnu. » (Olivier)*

Dans l'extrait suivant, Thomas raconte ses premières expériences de maniement de l'arme, la manière dont il a surmonté ses appréhensions, des appréhensions qui demeurent quand il évoque l'éventualité d'en faire usage en service.

*« Moi, en fait, au début, j'appréhendais beaucoup l'arme. J'avais limite peur de moi-même en fait à ce moment-là. Vous savez que vos gestes, c'est, que ça peut... Au début, j'étais super concentré, et, du coup, j'étais angoissé en fait. [...] Pour moi, elle a vite disparu. Premier tir, deuxième tir, ensuite j'étais à l'aise. Mais le premier tir... [...] j'appréhendais un peu. En fait, c'est que c'est ultra-dangereux ! [...] Nous, à la fin, on appréciait le tir. Pour ceux qui étaient plutôt bons à être précis, à être rapide. Parce que c'est aussi le but de la formation. D'être vraiment en légitime défense [...]. [...] Je pense que ma première sortie en service, j'aurais un peu les pétoches parce que... si je l'utilise, c'est que... ça ne serait pas bon du tout. » (Thomas)*

Une des explications de l'attrait que suscite, chez certains individus, le poste de gardien de la paix réside dans le fait qu'il est associé à un métier d'« action », qui laisse une place au surgissement de « l'imprévu » (« On n'est pas dans le quotidien, c'est bien aussi. C'est sportif et ce n'est jamais pareil »,

<sup>1</sup>Ce terme est utilisé pour désigner le gyrophare.

dit ainsi Arthur), aux « montées d'adrénaline », mais aussi à l'apprentissage de procédures, de gestes et techniques destinés à éviter la mise en danger de soi et d'autrui. Ce sont autant de caractéristiques valorisées par les aspirants-policiers parce qu'elles correspondent à certaines des dispositions dont ils sont porteurs, bien souvent forgées et entretenues dans la pratique d'une activité physique régulière, de la compétition ou même de sports « extrêmes », mais aussi dans le cadre d'un engagement fréquent dans les pompiers volontaires (qui concerne cinq de nos douze enquêtés). Dans tous ces contextes, l'« énergie » qui les caractérise (« Je ne peux pas rester en place deux secondes », dit ainsi Stéphanie ; « Moi, j'étais plutôt *speed*, j'étais un nerveux quand j'étais petit », dit Yohann) est cependant « canalisée », elle est dépensée dans le respect de règles (parfois très strictes comme dans le cas des activités de pompiers volontaires) visant à réduire les risques que ces pratiques peuvent présenter.

### **Lieu commun n°8 : « Mais comment un jeune peut-il avoir envie de devenir flic ? »**

« Bouger », être « dans l'action », d'une part, mais aussi « servir », « rendre service », « être (et se sentir) utile », d'autre part, tels sont les termes qui reviennent invariablement dans les propos des enquêtés pour justifier leur volonté de s'engager dans la police nationale, comme ici dans ceux d'Antoine, d'Arthur ou de Yohann :

« Qu'est-ce qui vous plaît [dans le métier de policier] ?

*Le fait d'aider les gens et puis c'est un métier où on bouge, on ne reste pas derrière un bureau. C'est de l'imprévu, on ne sait jamais sur quoi on va tomber et puis le fait d'être tout le temps un peu sous adrénaline. (Antoine)*

*C'est ça que je veux faire. J'ai l'impression de me sentir utile, d'aider les gens. Je trouve ça génial d'aider les gens sans rien attendre en retour. Et puis, ce n'est jamais pareil. On n'est pas dans la quotidien, c'est bien aussi. C'est sportif et ce n'est jamais pareil. (Arthur)*

Pourquoi ne pas chercher un boulot dans une entreprise privée ?

*Je ne sais pas. J'ai l'impression d'être utile pour les gens. [Il raconte une intervention sur une dispute conjugale, dont est témoin un jeune enfant]. Ben là, j'ai eu la sensation de faire quelque chose d'utile, quelque chose de bien. Voilà. [...].*

*C'est mieux que de vendre des bagnoles. Je ne sais pas. Faire un minimum de bien, quoi. Je me rappelle, un jour, à Gersac [l'école de police où il a suivi la formation de cadet de la République], on a eu un exercice sur le thème « l'esprit d'utilité publique ». Ben, moi je le pense vraiment. Je ne l'ai pas dit au concours parce qu'ils l'entendent tout le temps mais, pour moi, c'est vrai ! J'ai l'impression de servir à quelque chose. » (Yohann)*

Aux yeux de ceux qu'il attire, le métier de gardien de la paix apparaît ainsi comme une activité professionnelle dans laquelle peut se déployer leur goût pour « l'action ». Mais il leur paraît également accordé à l'aspiration à « servir » qui les anime et qui se déploie de diverses manières (l'engagement dans les pompiers volontaires déjà évoqué, dans des associations sportives ou humanitaires...), souvent à la suite de leurs parents, à qui ils doivent la transmission de dispositions « altruistes », qu'ils ont à leur tour intériorisées, comme le montre Stéphanie.

*« Il faut que ça bouge. Il me faut de l'action et puis être dans le service à la personne : me mettre au service des gens. J'ai été élevé comme ça. Ma mère aussi. Elle nous [Stéphanie, son frère et sa sœur] a inculqué ça. Moi, j'ai un BEP dans le social, je suis pompier volontaire. J'ai été baignée là-dedans depuis que je suis toute petite. Ça a créé son chemin. [...] Une année [vers ses 15 ans], ma mère voit une annonce dans le journal pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers. Elle me dit : "Stéphanie, tu voudrais pas y aller ?". Ça a commencé comme ça. Ma mère m'a poussée dans cette voie. Elle avait une petite fille speed et qui voulait tout le temps aider tout le monde. Elle s'est dit que c'était un truc qui allait me plaire. » (Stéphanie)*

L'institution policière, clairement associée par les impétrants à « l'idée de mission, de service de la collectivité, de don de soi et de désintéressement »<sup>1</sup> est, pour cette raison, considérée comme un lieu possible de la réalisation de soi sur le plan professionnel. D'autres professions (celles de pompiers ou de militaires mais aussi de gendarmes ou d'infirmiers...) pourraient également correspondre

<sup>1</sup>Sapiro Gisèle, « La vocation artistique entre don et don de soi », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n°168, 2007, pp. 4-11.

à leurs aspirations ; certaines d'entre elles figurent, parfois en bonne place, dans l'espace de leurs futurs professionnels envisageables. Reste que leurs aspirations à « servir », investies, on l'a dit, de « significations politico-morales », se tournent davantage vers le métier de policier que vers d'autres activités qui n'ont pas de « côté répressif » (Yohann), telles le métier de pompier par exemple, dont ils pressentent qu'il mobilise une éthique fondée sur une « neutralité axiologique »<sup>1</sup> et par lequel ils sont, pour cette raison, moins attirés.

Ces candidats, qui sont fréquemment inscrits dans un contexte relationnel<sup>2</sup> contribuant à inscrire les métiers d'ordre dans le « champ des possibles »<sup>3</sup>, ont, au cours de leur enfance et de leur adolescence, incorporé un ensemble de dispositions favorables à la perception du poste de gardien de la paix comme une activité faite pour eux et pour laquelle ils seraient faits. Ils sont, autrement dit, animés d'une *vocation* pour un poste, lui-même envisagé comme un « métier de vocation »<sup>4</sup>. Mais, s'ils partagent cette même inclinaison pour le poste convoité, les dispositions dont ils sont porteurs ne se réduisent pas à celles qui leur sont communes : la diversité des positions sociales dont ils sont issus, des ressources notamment scolaires dont ils sont dotés, et plus généralement, de leurs parcours biographiques, ne font pas d'eux un ensemble homogène à tous points de vue, et c'est animés de motivations, de convictions et de valeurs plurielles et variées, lestés d'habitus différents, qu'ils se présentent au seuil de l'institution policière.

---

<sup>1</sup> Pudal Romain, *Retour de flammes. Les pompiers, des héros fatigués ?*, Paris, La Découverte, 2016.

<sup>2</sup> 18,8% des répondants à *Quest2008* et 14,9% des répondants à *Quest2011*, ont au moins un membre de leur famille la plus proche (père, mère, frère, sœur) exerçant un métier d'ordre. Ils sont respectivement 45% et 60,4% en 2008, 44,3% et 71,1% en 2011 à avoir au moins un membre de leur famille plus éloignée ou à avoir un ami exerçant un métier d'ordre. De même, 6 enquêtés interviewés comptent au moins un membre ou un ami de leur famille dans la police nationale. Les autres évoquent au moins un membre ou ami de leur famille exerçant un métier d'ordre (militaire, gendarme, pompier ou agent de sécurité privée).

<sup>3</sup> Pruvost Geneviève et Roharik Ionela, *art. cit.*

<sup>4</sup> Sapiro Gisèle, *art. cit.*

## Conclusion

---

La succession, dans la période récente, de cas d'usages disproportionnés ou illégitimes de la violence (que ce soit dans des opérations de maintien de l'ordre ou au cours d'interventions en sécurité publique) alimente une colère et une défiance compréhensible à l'égard de l'institution policière, placée sous le feu de la critique. Cette critique, nécessaire, peut, dès lors qu'elle s'appuie sur une vision par trop globalisante de l'institution policière et de ceux qui la composent - à qui sont attribuées des propriétés « intrinsèques » communes (aveuglement ou bêtise, brutalité, racisme...) constituées en facteurs explicatifs des déviances policières -, manquer largement sa cible : elle a peu d'arguments convaincants à opposer aux tenants - intéressés (gouvernants et policiers eux-mêmes) - de la thèse de la « brebis galeuse » ou du « fruit pourri », qui réduit les déviances policières à des dérives strictement individuelles. Un regard véritablement *critique* sur la police ne saurait faire l'économie d'une connaissance fine à la fois de l'organisation policière (relations avec le pouvoir, emprise effective des hiérarchies formelles, division et segmentation du travail ...) et de l'articulation des logiques multiples et plurielles qui entrent en jeu dans les activités policières courantes et déterminent les conduites en situation. On doit, en particulier, être attentif à la pluralité et à la diversité des processus qui, tout au long de leur vie professionnelle, participent à faire des policiers les policiers qu'ils sont et la police qu'ils font.

En donnant à voir la variété non seulement des propriétés et ressources mais aussi des visions du monde, des conceptions du métier et des dispositions dont sont porteurs ceux qui projettent de rejoindre les rangs des gardiens de la paix de la police nationale, nous avons voulu apporter un éclairage sur cette « fabrication » des policiers. Celle-ci commence en effet avant même leur entrée dans l'institution : les nouvelles recrues ne sont pas des « pages blanches » et c'est lestées de leur parcours biographique et de leurs intériorisations antérieures, dans toute leur diversité, qu'elles s'engagent dans un



processus jamais achevé<sup>1</sup> d'appropriation du poste, les dispositions acquises agissant comme un « "filtre" [...] à travers lequel vont être reçus et vécus l'ensemble des événements composant les différentes étapes de leur socialisation professionnelle »<sup>2</sup>. Ainsi, quoique les candidats partagent un certain nombre de dispositions constituant le terrain sur lequel se bâtit la « vocation policière », ils n'en restent pas moins, sous de nombreux rapports, bien différents les uns des autres, ce qui laisse supposer que, aussi bien disposés qu'ils soient à se laisser instruire, leur éventuelle entrée dans l'institution et dans la culture institutionnelle ne s'accompagnera pas d'une adhésion complète aux mêmes valeurs et manières de voir ni d'une

uniformisation totale de leurs pratiques et manières d'agir en policier<sup>3</sup>. Quoi qu'on en dise, l'institution policière, comme toute autre institution, n'est pas « une »<sup>4</sup> mais constitue « une réalité plurielle »<sup>5</sup>. Prendre acte de la complexité de l'objet « police » (comme de tout phénomène social) et tenter, à rebours d'une vision simplificatrice nourrie de stéréotypes réducteurs, de contribuer à en rendre raison, telle est, à la suite de tant d'autres, l'ambition de cette contribution. Car si les raisons légitimes d'appeler de ses vœux (ou d'exiger) une transformation de la police<sup>6</sup>, de son organisation comme de ses modes d'action, ne manquent pas, elles n'ont rien à gagner à se fonder sur la méconnaissance.

---

<sup>1</sup> Cette diversité parmi les candidats se retrouve également, au moins en partie, parmi les lauréats. La réussite au concours n'est en tout cas pas subordonnée à l'adhésion préalable à une forme d'orthodoxie (que ce soit en termes de conceptions de la police ou, plus généralement, de positionnement idéologique) dont les examinateurs seraient les garants. Sur ce point, voir notamment Frédéric Gautier, « L'entretien de recrutement des gardiens de la paix dans la police nationale. Paradoxes de l'épreuve et prime à la "compétence interactionnelle" », *Formation Emploi*, n°124, 2013, pp. 63-86 et « Quand psychologues et policiers jugent ensemble : le recrutement des gardiens de la paix en France », *Déviance et Société*, vol. 43, 2019, pp. 41-75.

<sup>2</sup> Gorgeon Catherine, « La "cohorte de gardiens de la paix" : quels apports pour la connaissance de la culture professionnelle des policiers ? », art. cité, p. 239.

---

<sup>3</sup> Certains se trouveront peut-être, pour des raisons diverses (affectation, influence de la hiérarchie ou des pairs...), dans l'impossibilité de devenir « le policier qu'il rêve d'être », qui pourra être la cause du désenchantement et des désillusions pointées par de nombreuses études.

<sup>4</sup> La citation exacte, que nous nous permettons d'adapter à notre objet, est : « L'État n'est pas "un" » (Lagroye Jacques, François Bastien & Sawicki (Frédéric), *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP, Dalloz, 2012, p. 523.

<sup>5</sup> Dulong Delphine, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012, p. 43.

<sup>6</sup> Certains peuvent en souhaiter la disparition pure et simple mais on conviendra qu'un tel souhait n'a guère de probabilité d'être exaucé dans le cadre de nos sociétés étatisées contemporaines...

**Tableau n°1 : Répartition (en %) des candidats selon l'origine sociale (profession du père)**

<i>Groupe socioprofessionnel du père*</i>	
<b>Agriculteur exploitant</b>	1,4
<b>Artisan, commerçant, chef d'entreprise</b>	5,3
<b>Cadre et profession intellectuelle supérieure</b>	13,8
<b>Profession intermédiaire</b>	21,0
<b>Employé</b>	21,0
<b>Ouvrier</b>	37,6
<b>Total</b>	100 (N=197)

*Source : Quest2008 et Quest2011*

\* Le total exclut les réponses indiquant un père décédé ou inactif

**Tableau n°2 : Répartition (en %) selon le niveau de diplôme le plus élevé obtenu des sortants de formation initiale et des candidats présents aux épreuves d'admissibilité**

	Parmi les sortants de formation initiale*	Parmi les candidats présents aux épreuves**	
		Concours externe	Concours interne
<b>Diplômés du supérieur</b>	<b>42</b>	<b>22</b>	<b>4</b>
dont : Bac +5 et plus	12	2	0
dont : Bac + 3 et + 4	15	11	1
dont : Bac + 2	15	9	3
<b>Bacheliers et diplômés équivalents</b>	<b>28</b>	<b>72</b>	<b>43</b>
<b>CAP-BEP, Brevet, aucun diplôme</b>	<b>30</b>	<b>6***</b>	<b>53</b>
dont aucun diplôme	9	0	5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

*Champ :* \*France métropolitaine, moyenne annuelle des années de sortie 2009, 2010 et 2011 ; \*\*Candidats inscrits en 2012 par le SGAP de Donville.

*Remarque :* Les candidats, titulaires d'un diplôme inférieur au baccalauréat requis\*\*\*, sont des élèves de terminale, dont l'admission potentielle est soumise à la condition d'obtention du baccalauréat.

*Source :* \*Insee, enquêtes Emploi, calculs DEPP ; \*\*SGAP de Donville

*Lecture :* 28% des sortants de formation initiale en 2009, 2010 ou 2011 avaient pour diplôme le plus élevé un baccalauréat ou un diplôme équivalent.

**Tableau n°3 : Candidats présents, admissibles et admis  
selon le niveau de diplôme – Concours externe**

Niveau de diplôme					
(En %)	Bac ou moins	Bac+2	Bac +3 et Bac +4	Bac +5 et plus	Total
<b>Présents</b>	77,3	9,5	11,2	2,0	100
<b>Admissibles</b>	41,1	15,5	36,4	7,0	100
<b>Admis</b>	38,4	16,9	35,4	9,2	100

*Champ : Candidats inscrits au SGAP de Donville, session de 2012*

*Source : SGAP de Donville*

**Tableau n°4 : Candidats présents, admissibles et admis  
selon le niveau de diplôme – Concours interne**

Niveau de diplôme						
(En %)	Inférieur au baccalauréat	Bac ou équivalent	Bac+2	Bac +3 et Bac +4	Bac +5 et plus	Total
<b>Présents</b>	53,0	43,0	3,0	1,0	0,0	100
<b>Admissible</b>	30,4	63,7	4,9	1,0	0,0	100
<b>Admis</b>	32,7	58,2	7,3	1,8	0,0	100

*Champ : Candidats inscrits au SGAP de Donville, session de 2012*

*Source : SGAP de Donville*

**Tableau n°5 : Opinions politiques et proximité partisane**

<i>Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :</i>	Pas d'accord (pas du tout d'accord et pas vraiment d'accord)	D'accord (plutôt d'accord et totalement d'accord)	NR	Total
<b>L'Islam est incompatible avec les valeurs républicaines de la France*</b>	30,0	67,0	3,0	100 (N=246)
<b>La régularisation d'immigrés sans-papier est souhaitable dans certains cas*</b>	72,2	26,8	1,0	100 (N=246)

Il n'existe pas de relation entre immigration et délinquance*	59,8	39,2	1,0	100 (N=246)
<i>Vous sentez-vous proche...*</i>	<b>Pas proche (pas vraiment proche et pas proche du tout)</b>	<b>Proche (assez proche ou très proche)</b>		
... de l'Union pour un Mouvement Populaire	40,2	41,2	18,6	100 (N=97)
... du Parti Socialiste	54,6	26,8	18,6	100 (N=97)
... des Verts	51,6	27,9	20,5	100 (N=97)
... du Front National	58,8	23,7	17,5	100 (N=97)

Source : Quest2008 et Quest2011 ; \* Quest2011

**Tableau n°6 : Le jugement des candidats  
sur les comportements légalement répréhensibles (en %)**

(La question était : « Personnellement, comment jugez-vous les comportements suivants ? »)

		Complètement inacceptable	Plutôt inacceptable	Acceptable dans certaines conditions	Complètement acceptable	N R	Total
<b>1a. Conduire son véhicule sans ceinture de sécurité.</b>	Quest2008	67,8	24,8	5,4	0,7	1,3	100
	Quest2011	59,8	29,9	8,2	1,0	0,7	100
	<b>Ensemble</b>	<b>64,6</b>	<b>26,8</b>	<b>6,5</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>100</b>
<b>1b. Héberger un individu entré clandestinement sur le territoire.</b>	Quest2008	47,7	31,5	18,8	0,0	2,0	100
	Quest2011	44,3	36,1	17,5	0,0	1,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>46,4</b>	<b>33,3</b>	<b>18,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1,6</b>	<b>100</b>
<b>1c. Consommer du cannabis.</b>	Quest2008	77,2	18,1	3,4	0,0	1,3	100
	Quest2011	69,1	26,8	2,1	0,0	1,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>74,0</b>	<b>21,5</b>	<b>2,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>	<b>100</b>
<b>1d. Ne pas payer son stationnement lorsqu'on doit le faire.</b>	Quest2008	20,1	52,3	24,8	0,7	1,3	100
	Quest2011	14,4	61,9	20,6	0,0	2,1	100
	<b>Ensemble</b>	<b>17,9</b>	<b>56,1</b>	<b>23,1</b>	<b>0,1</b>	<b>1,6</b>	<b>100</b>
<b>1e. Fumer dans une gare.</b>	Quest2008	37,6	47,0	13,4	0,0	2,0	100
	Quest2011	36,1	49,5	11,3	2,1	1,0	100

						0	
	<b>Ensemble</b>	<b>37,0</b>	<b>48,0</b>	<b>12,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,6</b>	<b>100</b>
<b>1f. Tenir des propos racistes.</b>	<i>Quest2008</i>	94,6	4,0	0,7	0,0	0,7	100
	<i>Quest2011</i>	94,8	3,1	1,0	0,0	1,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>94,7</b>	<b>3,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>100</b>
<b>1g. Occuper illégalement une entreprise lors d'une grève.</b>	<i>Quest2008</i>	22,8	37,6	36,2	2,0	1,3	100
	<i>Quest2011</i>	17,5	38,1	43,3	0,0	1,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>20,7</b>	<b>37,8</b>	<b>39,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>100</b>
<b>1h. Tagger le mur d'un bâtiment public.</b>	<i>Quest2008</i>	81,2	16,8	0,7	0,0	1,3	100
	<i>Quest2011</i>	77,3	19,6	2,1	0,0	1,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>79,7</b>	<b>17,9</b>	<b>13,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>	<b>100</b>
<b>1i. Détruire des cultures parce qu'elles contiennent des OGM.</b>	<i>Quest2008</i>	32,2	47,7	15,4	3,4	1,3	100
	<i>Quest2011</i>	33,0	50,5	11,3	1,0	4,1	100
	<b>Ensemble</b>	<b>32,5</b>	<b>48,8</b>	<b>13,8</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>100</b>
<b>1j. Ne pas déclarer tous ses revenus pour payer moins d'impôt.</b>	<i>Quest2008</i>	67,8	28,2	2,7	0,0	1,3	100
	<i>Quest2011</i>	62,9	33,0	2,1	1,0	1,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>65,9</b>	<b>30,1</b>	<b>2,5</b>	<b>0,4</b>	<b>1,2</b>	<b>100</b>
<b>1k. Faire la fête bruyamment, la nuit, dans la rue.</b>	<i>Quest2008</i>	32,9	42,3	22,8	0,7	1,3	100
	<i>Quest2011</i>	28,9	37,1	30,9	1,0	2,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>31,3</b>	<b>40,2</b>	<b>26,0</b>	<b>0,8</b>	<b>1,6</b>	<b>100</b>
<b>1l. Faire « sauter » ses contraventions par un ami policier.</b>	<i>Quest2008</i>	24,8	40,9	32,2	0,0	2,0	100
	<i>Quest2011</i>	26,8	37,1	30,9	4,1	1,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>25,6</b>	<b>39,4</b>	<b>31,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>100</b>
<b>1m. Conduire son scooter sans casque.</b>	<i>Quest2008</i>	85,2	12,1	0,0	0,7	2,0	100
	<i>Quest2011</i>	81,5	11,3	1,0	0,0	3,1	100
	<b>Ensemble</b>	<b>83,7</b>	<b>11,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>2,4</b>	<b>100</b>
<b>1n. Rouler à 150 km/h sur une autoroute</b>	<i>Quest2008</i>	50,3	38,3	8,7	1,3	1,3	100
	<i>Quest2011</i>	45,4	40,2	13,4	0,0	3,1	100
	<b>Ensemble</b>	<b>48,4</b>	<b>39,0</b>	<b>10,6</b>	<b>0,8</b>	<b>2,0</b>	<b>100</b>
<b>1o. Faire des travaux de</b>	<i>Quest2008</i>	24,8	36,9	32,2	3,4	2,0	100

<b>bricolage « au noir » chez des particuliers.</b>						7	
	<i>Quest2011</i>	16,5	42,3	32,0	7,2	2,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>21,5</b>	<b>39,0</b>	<b>32,1</b>	<b>4,9</b>	<b>2,4</b>	<b>100</b>
<b>Ip. Se montrer irrespectueux avec un contrôleur de train.</b>	<i>Quest2008</i>	88,6	10,1	0,0	0,0	1,3	100
	<i>Quest2011</i>	79,4	16,5	3,1	0,0	1,0	100
	<b>Ensemble</b>	<b>85,0</b>	<b>12,6</b>	<b>1,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1,2</b>	<b>100</b>

**Tableau n°7 : Le rapport à la Loi. Jeunes et candidats :  
éléments de comparaison**

Part (en %) de ceux qui...	<i>Quest2008 et Quest2011</i>		Part de ceux qui...	EVS 2008*
Estiment inacceptable de consommer du cannabis	95,5		Estiment inacceptable de prendre de la drogue (marijuana ou haschisch)	75,4
Estiment inacceptable de ne pas déclarer tous ses revenus pour payer moins d'impôt	96,0		Estiment inacceptable de tricher dans sa déclaration d'impôt	74,8
Estiment inacceptable de fumer dans une gare	85,0		Estiment inacceptable de fumer dans les lieux publics**	54,0
Estiment inacceptable d'occuper illégalement une entreprise lors d'une grève	57,8		N'occuperaient jamais des bureaux ou des usines	45,9
			Ne participeraient jamais à une grève illégale	45,0

*Source : Quest2008 et Quest 2011 ; enquête EVS 2008 sauf \*\*enquête EVS 1999*

*Champ : \*Français de 18 à 30ans, sauf \*\*Français de 18 à 29 ans.*

*Lecture : Selon l'enquête EVS, en France, en 2008, parmi les 18-30 ans interrogés, 75,4% estiment inacceptable de prendre de la drogue (marijuana ou haschisch)*

**Tableau n°8 : Justice et délinquance**

(En %)	Pas du tout d'accord	Pas vraiment d'accord	Plutôt d'accord	Totalement d'accord	N	Total
<b>a. En général, les magistrats ne sont pas assez sévères avec les délinquants.</b>	4,1	21,6	52,6	19,6	1,0	100
<b>b. Quand c'est possible, il faut éviter le recours à des peines d'emprisonnement et préférer d'autres sanctions (travaux d'intérêt général, bracelets</b>	9,3	34,0	42,3	13,4	1,0	100

électroniques...)						
c. Les policiers ne peuvent pas se permettre de tutoyer les individus auxquels ils s'adressent.	3,1	13,4	38,1	44,3	1,0	100
e. Pour lutter contre la délinquance, la seule solution, c'est d'accentuer la répression et d'augmenter les sanctions.	11,3	44,3	34,0	7,2	3,1	100
f. Un policier doit parfois savoir violer la loi pour mieux combattre la délinquance.	42,3	48,5	7,2	0,0	2,1	100
g. La justice doit être plus sévère avec un policier qui a commis un délit qu'avec un autre individu.	21,6	37,1	33,0	7,2	1,0	100
h. L'immigration clandestine devrait être réprimée plus sévèrement.	3,1	28,9	49,5	16,5	2,1	100
i. Il n'est pas souhaitable que les policiers jouent au football avec les jeunes des quartiers sensibles.	43,3	39,2	13,4	2,1	2,1	100
o. Un policier qui constate une infraction doit systématiquement la verbaliser.	11,3	45,4	38,1	4,1	1,0	100
p. Pour certains crimes, la peine de mort devrait être rétablie.	24,7	28,9	17,5	27,8	1,0	100

*Source* : Quest2008 et Quest2011.

**Tableau n°9 : Les enjeux de la réussite au concours**

Pour vous être reçu, c'est... (Plusieurs réponses possibles)	Quest2008 (N=149)	Quest2011 (N=97)	Ensemble Quest2008 et Quest2011
Important parce que vous avez très envie de devenir policier	91,9	88,7	89,6
Important parce que vous avez beaucoup travaillé pour ce concours	49,7	36,1	44,3
Important car vous devez trouver un emploi rapidement	6,0	1,0	4,1
Important pour une autre raison (précisez)	2,0	2,1	2,0
Peu important car devenir policier n'est qu'un projet parmi d'autres	0	2,1	0,8
Peu important pour une autre raison (précisez)	0	0	0
Pas important du tout	0	0	0
Non réponse	0,7	2,1	1,2

*Source* : Quest2008 et Quest2011